

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBAULT

Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 19/03/2013

Séance du lundi 25 mars 2013

Président de séance : Monsieur Frédéric BUREAU, Maire.

*Etaient présents: MM BUREAU – BOISMARTEL - Mmes BOUCHER – BESNARD - M OGER –
Mme CORDON – MM FOUGERES - DALIGAULT – Mmes CHEMINANT – GALOPIN - TURPIN - M
ROUSSEL – M GRIMAUULT*

Absent : L BARON.

Excusé : JY GOIRAND (pouvoir à JB Boismartel).

Secrétaire de séance : René Daligault.

Séance ouverte à 20 heures 30

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2013 :

Le conseil municipal reconduit les taux d'imposition pour l'année 2013, à savoir :

Taxe d'habitation : 14,02

Taxe foncier bâti : 18.06

Taxe foncier non bâti : 37.37

Le produit attendu est de 421 052 €.

BUDGETS PRIMITIFS 2013 :

Les budgets 2013 sont votés à l'unanimité :

Commune fonctionnement :	1 388 133 €
Commune investissement :	784 131 €
Le Parc : prise en charge du déficit	- 44 906,08 €
Colas dépenses nouvelles	5 000 €
Colas recettes nouvelles	15 584 €
Assainissement fonctionnement :	82 103 €
Assainissement investissement :	107 947 €

REPARTITION DU TEMPS SCOLAIRE :

Le conseil municipal regrette le manque de temps et de visibilité sur le cadre légal de mise en œuvre, ne permettant pas à la commune d'anticiper correctement l'application des nouveaux rythmes scolaires.

Les interrogations portent notamment sur le fait que la compensation financière ne soit pas durable et assise sur des coûts réels, que les locaux ne sont pas adaptés à une activité périscolaire qui concernera tous les élèves scolarisés, que les parents et intervenants n'aient pas été consultés sur les activités sportives et culturelles existantes le mercredi matin.

Pour toutes ces raisons, et parce qu'il faut le temps de concerter tous les acteurs pour l'écriture d'un projet éducatif de qualité, la commune de Saint Georges de Reintembault est contrainte de demander le report de la date d'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015.

Elle émet en outre le souhait de voir l'aide financière des communes se pérenniser à la rentrée 2014, dans les mêmes proportions qu'à la rentrée 2013 (notamment s'agissant de l'aide forfaitaire de 50 euros par élève).

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la banque crédit agricole :

Montant : 300 000 Euros.

- **Durée** : Un an
- **Taux variable** : 2,22% à ce jour.
Soit Euribor 3 mois moyenné (0,22% au 01/02/13) majoré de 2%
- **Intérêts** : Postcomptés Payables trimestriellement (sur montant utilisé et sur la durée d'utilisation).
- **Disponibilité** : dès la signature du contrat
- **Frais de dossier** : 300 Euros
- **Commission d'engagement** : 0,10% (taux annuel, prélevée trimestriellement sur 300 000 €)
- **Formalités** : Délibération du Conseil municipal visée par la préfecture
- **Décaissement** : Virement à la perception. Pas de minimum de mobilisation.
Date de valeur J (date de valeur du décaissement au Crédit Agricole)
- **Remboursement** : Virement par votre perception à notre compte Crédit Agricole d'Ille et Vilaine. Date de valeur J (date de valeur de crédit sur notre compte).

La connais :

Les travaux d'élargissement de la voie actuelle sont estimés par Técam à 11 730 € HT, la création d'une voie nouvelle à 25 778 € HT.

La commission propose de réaliser l'élargissement de la voie actuelle, en prolongeant les travaux prévus initialement jusqu'à réaliser une entrée pour Mme Leduc (tracé orange sur le plan).

Monsieur Cyril Guérin est d'accord pour une cession de terrain, ainsi que la prise en charge des frais de bornage et des frais notariés.

En échange, il demande la cession du chemin communal, au moins jusqu'à hauteur de son hangar, ou en totalité.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour la solution d'élargissement de la voie actuelle.

Le conseil municipal est d'accord à la majorité (2 abstentions) pour la cession du chemin communal.

La hamelinère :

Gérard Langlois a sollicité la commission pour l'élargissement en pate d'oie de son entrée route de St martin (la largeur est insuffisante pour les livraisons par camion). Un estimatif va être demandé à Técam, il est évoqué également le problème des eaux pluviales stagnantes sur le pont.

Chemin de la Villosioie :

Vincent Tessier a sollicité la commission pour l'achat du chemin communal qui dessert uniquement ses terres. En échange, il accepte de construire un chemin privé pour desservir ses bâtiments (ainsi les camions et engins agricoles n'emprunteraient plus le chemin qui traverse le village de la Villosioie), et à céder du terrain pour élargir la route d'entrée.

Un estimatif va être demandé à Técam pour encaisser et goudronner l'élargissement.

Pour mémoire, il a été décidé que les frais de bornage et de notaire sont entièrement à la charge du demandeur.

Le conseil municipal vote à la majorité pour le principe de la vente d'un chemin communal (une voix contre).

Le conseil municipal souhaite faire une commission pour décider des modalités et des prix.

Chemin de la Couvrie :

Un devis va être demandé à Técam pour faire une poutre.

Léteurie :

L'estimatif de Técam pour la voie communale, eau pluviale est de 65 200 € HT. (+ honoraires Técam 4,80%). La voirie serait prête pour le lotissement, il n'y aurait aucun réseau d'eau pluviale à passer en plus si on prévoit une gestion à la parcelle. Il resterait donc le réseau d'eau potable et les réseaux électriques et Télécom (l'estimatif est de 49 000 € HT, sachant que ces travaux sont sous maîtrise d'ouvrage SIVOM et SDE)

Il est proposé de viabiliser le lotissement en même temps que la construction de la voie.

L'estimatif assainissement eaux usées est de 63 600 € HT. Une subvention de 30% peut être sollicitée pour ces travaux à l'agence de l'eau. Etant donné la complexité de ces travaux, le fait qu'il faudra une coordination de chantier, et un contrôle de conformité si ces travaux sont réalisés en interne, le conseil municipal pense qu'il est préférable de faire réaliser ces travaux par une entreprise.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour ces dispositions.

Terrain des acacias :

Técam a seul répondu pour réaliser une esquisse et un estimatif pour la viabilisation du terrain laissé à la commune par Aiguillon, leur proposition est à 1 700 € HT.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour faire cette étude, même si ce lotissement n'est pas réalisé cette année.

La Gravelle – RD14 :

La digue de l'étang de la Gravelle, supportant la route départementale 14, présente des risques d'effondrement. Le Préfet a décidé de fermer la route à toute circulation, de faire réaliser un abaissement du niveau de l'étang d'un mètre et d'enlèvement de la dalle pour réduire la pression.

Les conseils généraux d'Ille et Vilaine et de la Manche vont réaliser un diagnostic pour déterminer la nature de la réfection de la route.

La route est fermée à toute circulation, les déviations ont été faites par les départementales, mais ceux qui connaissent empruntent souvent les communales. Il convient notamment d'interdire la circulation des plus de 7,5 tonnes sur la route de la Farulais par arrêté municipal.

Boucle vélo :

Monsieur Bureau présente le projet communautaire. Le conseil général doit prendre en charge la signalétique, et les communes l'entretien des voies.

Chaque commune est invitée à présenter un nom pour la boucle.

SITE INTERNET :

Marie-Claire Boucher et Marie-Laure Galopin présentent le site, et annoncent sa mise en ligne prochaine.

**Le secrétaire de séance,
René Daligault**

**Le Maire,
Frédéric Bureau**